

LES TARIFS DE DISTRIBUTION ET DE TRANSPORT AUGMENTENT EN 2025



Infor **Gaz Elec**
Gas Elek

L'énergie - un droit, un choix!
Energie - een recht, een keuze!

Nicolas Per

nicolasper@inforgazelece.be

07/02/2025

LES TARIFS DE DISTRIBUTION ET DE TRANSPORT AUGMENTENT EN 2025

À la fin de l'année 2024, BRUGEL, le régulateur bruxellois pour l'énergie, a validé les nouvelles propositions de tarifs de distribution pour la nouvelle période tarifaire 2025-2029 soumises par Sibelga¹, le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité et de gaz à Bruxelles. Ces tarifs sont en hausse, tout comme ceux d'ELIA, le gestionnaire de transport d'électricité. Concrètement, selon Brugel, en 2025, le coût total d'utilisation du réseau (distribution et transport) augmentera de 67 euros par an pour un consommateur bruxellois moyen (2104 kWh d'électricité et 9763 kWh de gaz).

¹ <https://brugel.brussels/publication/document/decisions/2024/fr/DECISION-285bis-PROPOSITION-TARIFAIRE-ADAPTEE-SIBELGA-2025-29.pdf>

Une facture de gaz et d'électricité se divise en quatre composantes² :

- La commodité, c'est-à-dire l'énergie, seule partie soumise à la concurrence. Elle correspond au prix du kilowattheure proposé par les fournisseurs, à laquelle s'ajoute le prix de la cotisation verte.
- La contribution de réseaux de transport et de distribution : il s'agit du tarif de distribution et du tarif de transport appliqués par le gestionnaire de réseau de distribution (Sibelga) et le gestionnaire de réseau de transport (Elia pour l'électricité et Fluxys pour le gaz naturel).
- Les différentes taxes, redevances, surcharges et accises.
- La TVA.

Nous nous concentrons ici sur les tarifs de distribution, de transport et les différentes taxes. Les tarifs de distribution ne sont pas soumis à la concurrence et sont déterminés dans le cadre d'un processus appelé « méthodologie tarifaire », au cours duquel le gestionnaire du réseau de distribution établit sa proposition tarifaire dans le respect de la méthodologie fixée par BRUGEL. Sur base de son expertise et après une consultation publique, BRUGEL approuve les tarifs pour la distribution de gaz et d'électricité. Les tarifs de transport d'électricité d'Elia et de gaz de Fluxys pour la période 2024-2027 ont quant à eux été approuvés par la CREG en novembre 2023³. Une hausse de 77 % est prévue sur l'ensemble de la période, avec une forte augmentation en 2025, suivie de hausses plus modérées les années suivantes.

En 2025, l'augmentation des tarifs de distribution et de transport entraîne une hausse significative sur la facture des ménages. Ces hausses sont justifiées selon Sibelga et Elia par l'inflation, ainsi que par les investissements nécessaires pour adapter le réseau aux enjeux de la transition énergétique, notamment l'électrification de la mobilité et la décarbonation du chauffage (réseaux plus robustes, adaptation aux pics de consommation, flexibilité, etc.) .

² Pour plus d'informations sur les différentes composantes du prix, voir le site du régulateur national de gaz et d'électricité (CREG) : <https://www.creg.be/fr/consommateurs/prix-et-tarifs/comment-est-compose-le-prix-de-lenergie>

³ Pour l'électricité : <https://www.creg.be/sites/default/files/assets/Publications/Press/PR231114FR.pdf>

Pour le gaz : <https://www.creg.be/fr/publications/decision-b656g/50>

Dans ce qui va suivre, nous présentons les tarifs de Sibelga, c'est-à-dire le tarif de distribution fixe et le tarif proportionnel, le tarif capacitaire des frais de distribution et le tarif de comptage, le tarif de transport, ainsi que les charges de la région Bruxelles-Capitale et les charges émanant du niveau fédéral (droit d'accise spécial, taxe sur l'énergie).

1 Électricité

En 2025, les tarifs de distribution du kWh en « heures pleines » et « heures creuses » ont augmenté de 3,7 %. L'essentiel de la hausse globale des tarifs de distribution provient de l'augmentation du tarif capacitaire, qui passe de 27,38 euros en 2024 à 41,41 euros en 2025, soit une augmentation de 51,2 %.

Instauré en 2020, le tarif capacitaire est un montant forfaitaire appliqué par compteur en fonction de sa puissance. Deux niveaux de tarification sont prévus : 41,41 euros par an pour les compteurs d'une puissance inférieure ou égale à 13 kVA (kilovoltampères) et 82,83 euros pour ceux dont la puissance dépasse 13 kVA. Selon Sibelga, 80 % des compteurs relèvent de la première catégorie, tandis que 20 % dépassent 13 kVA.

Les tarifs de comptage, les charges de pensions et les OSP (Obligations de Service Public) régionales augmentent, les impôts et prélèvements diminuent légèrement, la cotisation sur l'énergie et le droit d'accise spécial restent inchangés. Les détails sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1. Évolution des tarifs de distribution, de transport et des taxes — Électricité 2023-2025

	2023	2024	2025	Évolution 2024-2025
Tarif de distribution jour (centimes par kWh)	5,16	5,32	5,52	+ 3,76 %
Tarif de distribution nuit (centimes par kWh)	3,09	3,19	3,31	+ 3,76 %
Tarif capacitaire <13 KVA (en euros par an)	26,96	27,38	41,41	+ 51,24 %
Tarif capacitaire >13 KVA (en euros par an)	53,91	54,76	82,83	+ 51,26 %
Tarif de comptage (€ par an)	10,15	10,11	12,78	+ 26,41 %
Charges de pensions (c/kWh)	0,09	0,0804	0,0843	+ 4,85 %
Impôts et prélèvements (c/kWh) ⁴	1,23	1,37	1,36	- 0,73 %
Tarif des OSP (c/kWh)	1,42	1,71	1,904	+ 11,35 %
Coûts de transport Elia (c/kWh)	1,1	1,24	2,12	+ 70,97 %
Surcharges Elia	0	0,059	0	
Cotisation fédérale (cent par kWh)	0	0	0	
Droit d'accise spécial (c/kWh) < 3 000 kWh	4,75	4,75	4,75	+ 0 %
Droit d'accise spécial (c/kWh) entre 3 000 et 20 000 kWh	4,75	4,75	4,75	+ 0 %
Cotisation sur l'énergie (c/kWh)	0,19	0,19	0,19	+ 0 %
OSP régionale (euros/mois) ⁵	1,91	1,98	2,06	+ 4,04 %

⁴ Les Impôts et prélèvements englobent la redevance de voirie ainsi que les impôts des sociétés et autres prélèvements.

⁵ L'OSP en électricité mentionnée ici est celle pour un compteur compris entre 9,6 et 13 KVA.

2 Gaz

Pour le gaz, en 2025, le terme fixe de distribution diminue légèrement, le terme proportionnel de distribution passe de 0,86 c€/kWh en 2024 à 0,95 c€/kWh en 2025, soit une augmentation de 10,7 %. Le tarif de transport augmente légèrement.

Le tarif de comptage passe de 15,45 euros par an en 2024 à 23,20 euros en 2025 les autres taxes, cotisations et OSP évoluent légèrement. Le droit d'accise spécial reste inchangé. Voir les détails dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2. Évolution des tarifs de distribution, de transport et des taxes — Gaz 2023-2025

Distribution de gaz	2023	2024	2025	Évolution 2024-2025
Tarif d'utilisation du réseau — Redevance (€ par an) ⁶	39,12	40,92	39,85	- 2,6 %
Tarif d'utilisation du réseau — terme proportionnel (centimes par kWh)	0,84	0,86	0,95180	+ 10,7 %
Tarif de comptage (€ par an)	15,59	15,45	23,20	+ 50,2 %
Tarif transport	0,14	0,153	0,156	+ 2 %
Charges de pensions (c€/kWh)	0,017	0,015	0,018	+ 20 %
Impôts et prélèvements (c€/kWh)	0,23	0,24	0,24	+ 0 %
Tarifs des OSP (c€/kWh)	0,05	0,01	0,07	+ 600 %
Cotisation fédérale (centimes par kWh)	0	0	0	+ 0 %
Droit d'accise spécial (c/kWh) < 5000 kWh	0,506	0,823	0,823	+ 0 %
Droit d'accise spécial (c/kWh) > 12000 kWh	0,823	0,929	0,894	- 3,8 %
Cotisation sur l'énergie (c/kWh)	0,10	0,10	0,112	+ 12 %
OSP régionale (euros/mois) ⁷	0,9	0,93	0,97	+ 4,3 %

⁶ Les tarifs de distribution en gaz mentionnés ici sont ceux pour la tranche T2, appliquée aux consommateurs qui consomment entre 5001 et 150.000 kWh par an. La quasi-totalité des consommateurs résidentiels se trouve dans cette tranche T2.

⁷ L'OSP en gaz mentionnée ici est celle pour un compteur standard G4/G6 (ou max 10 m³/heure) et une consommation supérieure à 5.000 kWh.